

**ARRÊTÉ N° 6.1.2/2023\_195**  
**Arrêté de réouverture ERP**  
**Coopérative Laitière de Douvaine**

**Le Maire de la Commune de DOUVAINE (Haute-Savoie),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L. 2212-2.5° et L.2212-4 ;

**Vu** l'arrêté n°6.1.2/2023\_180 du 4/07/2023 portant fermeture temporaire de la coopérative laitière agricole de Douvaine et environ, 7 avenue de Thonon 74140 DOUVAINE ;

**Considérant** que suite à la visite sur place en date du 13/07/2023 en présence de Mme le Maire, de l'exploitant et de l'entreprise en charge des travaux de remise en état de la façade de l'établissement ;

**Considérant** qu'il peut être constaté que les désordres structurels visés dans les conclusions du rapport diagnostic de l'APAVE du 2/06/2023, ont été traités en totalité par la suppression des éléments de structure défectueux de la façade de l'établissement ;

**Considérant** : que la clientèle peut à nouveau accéder au magasin par l'accès principal sécurisé ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'autorisation de réouverture de l'établissement dénommé « Coopérative laitière agricole de Douvaine et environ », sis 7 avenue de Thonon à Douvaine, classé en type M de la 5<sup>ème</sup> catégorie, est accordée à compter du 15 juillet 2023.

**Article 2** : l'arrêté n°6.1.2/2023\_180 du 4/07/2023 est abrogé à compter de la date visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3** : Les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la commission de sécurité du 30/06/2023 demeurent jusqu'à la production des pièces justificatives de contrôle qui devront être transmises au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté.

Fait à Douvaine, le 13/07/2023

Le Maire,  
Claire CHUINARD

« Certifié exécutoire »

Notifié le : 13/07/2023

Publié sur le site internet le : 13.07.2023

*Télétransmis à la Sous-Préfecture le 13.07.2023*

